

A'GRAP SAS

au capital de 143.400 euros

Siège social : La Tour de Vimer

61120 GUERQUESALLES

Numéro RCS Argentan 479800625

Siret 479 800 625 00010

A 288

25 MAI 2007

**Procès verbal de Assemblée Générale Extraordinaire
du 20 avril 2007**

L'an deux mil sept, le vingt avril à 14h00.

Les actionnaires de la société par actions simplifiée A'GRAP au capital de 143 400 euros dont le siège social est sis La tour de Vimer – 61120 Guerquesalles, se sont réunis, en Assemblée Générale Ordinaire, à la suite de la convocation qui leur a été faite par courrier électronique envoyé par le Président. Le CAC, dûment convoqué, est présent à l'AGE 

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée en séance par les actionnaires présents, ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée procède immédiatement à la composition du bureau.

Monsieur Olivier ROBERT, Président de la société, préside la séance.

Monsieur Stéphane de SAINT-HILAIRE est désigné comme secrétaire.

Après avoir constaté la composition du bureau, Monsieur Olivier ROBERT, le Président, communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que les actionnaires représentant la totalité des actions composant le capital social sont présents ou régulièrement représentés.

Il constate que l'assemblée réunissant le quorum requis par la loi est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- ~ Les copies des courriels de convocations adressées aux actionnaires,
- ~ La feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentées, et la liste des actionnaires,
- ~ Un exemplaire des statuts de la société,
- ~ Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ~ Dissolution de la société A'GRAP en raison de la perte de la moitié de son capital social ;
- ~ Constatation de la reconstitution du capital social par l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale en date du 12 octobre 2006 ;
- ~ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir régulièrement constaté que la perte cumulée de A'GRAP SAS à la clôture des comptes sur les exercices 2004/2005 et 2005/2006 représentait plus de la moitié du capital social, décide, sur la proposition du Président de la société, de ne pas dissoudre la société A'GRAP SAS et de la laisser poursuivre son activité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés constate qu'à la suite de l'augmentation de capital décidée lors de l'Assemblée Générale du 12 octobre 2006, les fonds propres de A'GRAP SAS ont été augmentés de 70 800 € et le capital social porté à hauteur de 143 400 €.

Dans ces conditions, la collectivité des associés constate qu'en dépit des pertes antérieures, les capitaux propres sont redevenus supérieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Olivier ROBERT



Le Secrétaire
Stéphane de SAINT-HILAIRE



Copie Certifiée conforme 3 pages
le 30 Aout 2007
le Président
Olivier ROBERT



A'GRAP sas
Services et Restauration Automatiques
SAS au Capital de 143 400 € - Tél. 08 71 29 77 80
RCS : Argentan 479 800 625
TVA FR 69 479 800 625
Tour de Vimer 61200 Guerquesalles
www.o-tomat.com